

219C2838
FR0004175842-FS1148

19 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2019, le concert composé de Mme Blandine Labouret, M. Philippe Labouret et de la société Presbourg Kleber Immobilier qu'il contrôle¹ a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir 85 231 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 2,04% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Presbourg Kleber Immobilier ¹	57 604	1,38
M. Philippe Labouret	1	ns
Sous-total Philippe Labouret	57 605	1,38
Mme Blandine Labouret	27 626	0,66
Total concert	85 231	2,04

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société SELECTIRENTE³.

¹ Société à responsabilité limitée (sise 41 avenue Montaigne, 75008 Paris).

² Sur la base d'un capital composé de 4 171 687 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus visé par l'AMF en date du 3 décembre 2019 sous le n° 19-556 et communiqué de la société SELECTIRENTE du 16 décembre 2019.